

Pourquoi je suis totalement opposé au compteur Linky



Chers amis de Riposte Laïque

Dans le cadre du combat que vous menez courageusement contre l'islamisation de la France, je ne perçois pas bien l'intérêt d'avoir publié un article de G.Couvert du 12 février prenant la défense d'EDF et des compteurs Linky :

« **Défense d'EDF et des compteurs Linky** »

<https://ripostelaique.com/defense-dedf-et-des-compteurs-linky.html>

Cet article, pour le résumer, est un discours lénifiant en faveur de la politique d'Énedis et de l'État qui la soutient. Il nous dit en fin de compte, peu de choses sur l'affaire Linky proprement dite. Par contre, il nous révèle à son insu son mépris pour ceux qui ne partagent pas ses **croyances** médicales (*notamment la problématique des vaccinations et son cortège d'obligations, son idée saugrenue que notre État est encore un état démocratique...*), lesquels mécréants (*on est toujours le mécréant de quelqu'un dans l'univers des croyances*) sont ramenés au rang de réfractaires au **progrès**,

des **mystiques de l'irrationnel**, voire des **toqués**.

Comme je vous sais attachés à la liberté d'expression (*je vous lis depuis à peu près l'affaire Truchelut*), j'espère que vous accepterez de publier la réplique anti-Linky suivante.

Pourquoi je suis opposé au compteur Linky

Les différents changements de compteurs du passé (*électromécaniques, puis électroniques*) ont chacun eu leur raison d'être dans un esprit de **réel progrès**...

Mais, comme le clamait un slogan de la SNCF en 1991 que nous apprécions particulièrement :

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous »

Or, du point de vue des *utilisateurs de courant électrique* que nous sommes, nous ne pouvons pas considérer ce compteur dit « intelligent » (*véritable non-sens*) ou encore « communiquant » comme un réel progrès.

Pourquoi ?

1) Parce qu'il utilise une technologie de courant porteur en ligne dite « CPL » qui **mobilise des fréquences** peu étudiées jusqu'à maintenant...

1. Couvert, a raison lorsqu'il dit que pour la prise en compte des heures creuses EDF avait recours à cette technique CPL depuis longtemps et que personne ne s'en était ému. Sauf, qu'il oublie de dire, d'une part que l'impulsion de commande des tarifs heures creuses ne durait que 1 à 2 sec et seulement 2 fois par 24h (*aujourd'hui c'est 4 fois vu que le tarif en heures creuses est réparti sur 2 périodes*) et d'autre part que l'amplitude de la fréquence en CPL utilisée était seulement de 175 Hz (*une agression sur notre santé somme toute relativement anodine...*).

En revanche, pour les compteurs Linky, la technique CPL utilise une fréquence oscillant entre **63000Hz et 95000Hz**, laquelle est instillée dans nos installations électriques **par salves toutes les 10 à 15 secondes** . Avouez que ça change la donne !

2) En outre, il est évident, que ce compteur électrique ne contribue pas du tout à réduire le niveau d'exposition électromagnétique. Il est donc en contradiction avec le principe de sobriété inscrit dans la loi n° 2015-136 du 9 février 2015.

3) Bien que je ne possède pas le compteur Linky, avec un instrument de mesure, j'ai pu vérifier que mon domicile est quand même pollué de ses salves de 63000Hz à 95000hz toutes les 10 à 15 sec. Lesquelles salves proviennent des concentrateurs de quartiers et se propagent **tous azimuts** (car la plupart de mes voisins ont le compteur Linky).

1. Couvert, se demande naïvement, pourquoi EDF n'a pas mis de filtres au compteur pour arrêter ces fréquences de **63Kz à 95 Kz** au compteur.

La réponse est toute simple. Ils n'ont pas mis de filtres pour une triple raison :

1) La première, c'est qu'Enedis (ex *ERDF* et ex *EDF*), nie le caractère de dangerosité de ces fréquences sur notre santé tout comme G. Couvert d'ailleurs.

2) La deuxième, c'est que ce changement de compteur n'a pas seulement pour but de supprimer le boulot des releveurs à pieds ou en voiture. Mais qu'il vise d'autres objectifs à moyen et long terme encore une chose que ne veut pas voir Gérard Couvert.

<p>Linky et les ondes <u>Le scandale à venir dont personne ne parle : l'ERL</u> (Émetteur Radio Linky)</p>	
--	--

3) La troisième, c'est que ces filtres à installer en aval du disjoncteur principal ne sont pas une protection absolue pour neutraliser ces fréquences dangereuses et surtout, **ils coûtent très cher au citoyen lambda** qui veut se prémunir contre ces fréquences nocives.

Dans le domaine de la problématique posée par le Linky, comme dans beaucoup d'autres domaines, notre opinion n'est-elle pas souvent fonction des éléments d'appréciation culturels dont on dispose ?

C'est pourquoi, je vous renvoie aux adresses des personnes ou associations qui luttent contre les compteurs communicants.

1) Au pionnier dans cette démarche qui fait un excellent travail : Stéphane Lhomme

1. a) son site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

2. b) sa conférence du 3 novembre à Poitiers :
<https://www.youtube.com/watch?v=C8o0oRVRWDw>

3. c) sa lettre ouverte au député Cédric Villani : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/lettre-ouverte-villani.pdf>

▪ Aux associations suivantes :

– **PRIARTEM** <https://priartem.fr/>

– **ROBIN DES TOITS** <https://www.robindestoits.org/>

– **Next-Up** www.next-up.org/

En ce qui concerne le coût minimisé par G. Couvert qui s'est cru obligé de défendre EDF, voici le rapport récent de la Cour des Comptes :

[La Cour des comptes atomise le programme Linky !!!](#)

[Compteur Linky : coûteux, intrusif, incompréhensible](#)

[Compteur Linky : les usagers vont le payer très cher !](#)

Pour ceux qui préfèrent les livres je vous suggère les livres suivants :

– **La vérité sur les compteurs communicants** Ecologie, économie, santé, législation... de Clotilde Duroux avec une préface du Dr Gérard Dieuzaid

– **Progrès ? Compteurs Electriques Communicants Linky ; Objets Connectés ; Perturbateurs endocriniens ; Ondes électromagnétiques du 10/11/2017** de Richardet Patrick

Enfin, pour terminer, une petite anecdote, la SNCF utilise elle aussi la technique de cohabitation de courants sur ses voies dans lesquelles circulent le courant de retour traction entre la caténaire et la voie et les courants dans la voie pour régler l'espacement des trains entre eux. Les circuits de voies modernes sont réalisées avec des fréquences allant de 1800Hz à 2400hz. Or, je remarque :

– primo que la consigne était de ne jamais mettre la même fréquence d'une voie à l'autre (*risque d'interférence et preuve d'induction*).

– secundo que l'alimentation électrique d'un côté et la réception de l'autre côté relais à 2 à 2,5km environ est réalisé en **câble blindé** (*un câble est dit blindé lorsqu'il est muni d'un feuillard métallique qui permet de drainer la pollution électromagnétique par mise à la terre*).

Et on voudrait nous faire croire que du 63000 à 95000 Hz injecté dans nos installations électriques domestiques, réalisées en fils non blindés, cela ne pose aucun problème pour nos installations électriques et notre santé.

Michel LAFOSSE